

Les évènements du printemps, qui sont passés presque inaperçus

Après le vote en deuxième lecture au parlement du **projet de loi relatif à la bioéthique** le 11 Décembre dernier, le projet est soumis au Sénat. Ce qui va désormais passer dans la loi, malgré un rappel général des grands principes concernant la dignité humaine, constitue en fait la porte ouverte à des exceptions et à des expérimentations qu'il n'était pas possible d'envisager avec la loi de 1994. On y introduit entre autres l'idée que la dignité de l'embryon humain serait en réalité fonction du projet parental. Ce projet se veut motivé par le désir de guérir, qui est louable, mais on ne peut guérir au prix d'embryons considérés non comme des êtres humains mais comme des choses et comme du matériel de laboratoire. On invoque le droit à la recherche, mais ce droit n'est pas un droit absolu, sans autres limites que celles que les chercheurs eux-mêmes y mettraient. Tout ceci mériterait de plus longs développements : je vous recommande la lecture cet été de l'encyclique *Evangelium Vitae*, véritable charte de la vie, dont l'enseignement doit nous être familier.

Dix pays européens sont entrés dans **l'union européenne**. Nous avons grandement besoin d'eux, autant et plus qu'ils n'ont besoin de nous. Je pense à leurs cultures, gardées vives malgré la persécution religieuse athée, systématique et sanglante. Je pense aux deux poumons de l'Orient et de l'Occident, inséparables. Les prochaines JMJ de Cologne seront certainement une occasion de comprendre et de redire les racines chrétiennes de l'Europe. L'Europe ne doit pas se laisser gagner par la léthargie et l'oubli de ce qu'elle est, sorte de maladie d'Alzheimer à la grande échelle...

Le dernier « débat de société »

Beaucoup attendent que l'Eglise, et en particulier les évêques, se prononcent sur l'hypothèse d'une reconnaissance comme mariage civil du contrat liant deux personnes homosexuelles. Quelques mots, seulement ; en commençant par le vocabulaire ! Qu'est-ce que le mariage ? A moins de vider les mots de leur sens, c'est l'union stable liant par contrat un homme et une femme, pour mettre en œuvre non seulement leur engagement réciproque mais leur responsabilité dans la génération et l'éducation d'enfants. Ils doivent pouvoir recevoir garantie et soutien de la société, et donc de l'état. Les enfants, quant à eux, ont droit, pour la croissance de leur liberté et de leur vie, à deux parents, c'est-à-dire à leur père et à leur mère, à leur amour, et à un enracinement charnel. Des enfants trop nombreux sont privés de l'un ou l'autre de leurs parents, parfois dès la naissance. La parenté adoptive est offerte à certains. Un enfant a droit à une structuration intérieure et affective. La servir ne peut consister à jouer le rôle du père ou de la mère mais à offrir avec l'affection la complémentarité indispensable de l'homme et de la femme qui adoptent. Le brouhaha sur cette question a au moins l'avantage de nous faire prendre conscience encore plus que l'institution du mariage est un bien incomparable, qui a son prix et ses contraintes. Ni le législateur ni personne ne tireront le moindre avantage à gommer ces repères. Loin d'être « ringards », ils garantissent quant à eux l'avenir !

Bon été, éclairé par la fête de l'Assomption !

Comme l'an dernier, nous fêterons le **quinze Août** dans les Yvelines, en réitérant la belle initiative du pèlerinage [Mantes-Jeufosse-Notre-Dame-de-la-mer](#). Nous invitons le plus largement possible, en facilitant le déplacement de ceux et celles qui n'ont pas de voiture. Nous serons en communion toute particulière avec Jean Paul II, lui-même en pèlerinage à Lourdes, et avec tous les malades.

✠ Eric AUMONIER,
Evêque de Versailles